

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 32.1

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN MUNICIPAL D'EDMUNDSTON

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 74 de la *Loi sur l'urbanisme*, le Conseil municipal d'Edmundston dûment réuni adopte ce qui suit :

L'Arrêté municipal numéro 32, arrêté relatif au Plan municipal d'Edmundston est modifié de la façon suivante :

1. Changer la vocation d'une partie du terrain appartenant à Evêque Catholique Romain d'Edmundston situé sur la rue Victoria, Edmundston, N.-B. #nid 35336031 de Commercial à Public et Institutionnel.
2. Changer la vocation des terrains suivants :
 - a. Nid # 35246099 et 35228147 de Public et Institutionnel à Industriel;
 - b. Nid # 35147065, 35181494, 35134493, 35181411, 35320845, 35181429, 35134519, 35134501, 35134485, 35320886, 35273648, 35181445, 35320837, 35181585, 35181437, 35144088 et 35181577 de Commercial à Industriel;
 - c. Nid # 35172246, 35172220 et 35172238 de Résidentiel à Public et Institutionnel;
 - d. Nid # 35117621 de Public et Institutionnel à Résidentiel;
 - e. Nid # 35333475 (en partie) de Commercial à Résidentiel;
 - f. Nid # 35334614 de Résidentiel à Conservation;
 - g. Nid # 35064104 et 35312750 (en partie) de Commercial à Résidentiel;
 - h. Nid # 35167584 de Conservation à Industriel;
 - i. Nid # 35319532 (en partie) de Public et Institutionnel à Résidentiel;

MUNICIPAL BY-LAW NO 32.1

BY-LAW AMENDING THE EDMUNDSTON MUNICIPAL PLAN

Pursuant to the powers conferred by Section 74 of the *Community Planning Act*, the Council of Edmundston duly assembled enacts as follows:

Municipal By-Law No. 32, a by-law relating to Edmundston Municipal Plan is amended by the following:

- 1) Change the land use of a portion of the land belonging to Romain Catholic Bishop of Edmundston located on Victoria street, Edmundston, N.B., PID #35336031 from Commercial to Public and Institutional.
- 2) Change land use of the following land:
 - a. PID# 35246099 and 35228147 from Public and Institutional to Industrial;
 - b. PID# 35147065, 35181494, 35134493, 35181411, 35320845, 35181429, 35134519, 35134501, 35134485, 35320886, 35273648, 35181445, 35320837, 35181585, 35181437, 35144088 and 35181577 from Commercial to Industrial;
 - c. PID# 35172246, 35172220 and 35172238 from Residential to Public and Institutional;
 - d. PID# 35117621 from Public and Institutional to Residential;
 - e. PID# 35333475 (a portion) from Commercial to Residential;
 - f. PID# 35334614 from Residential to Conservation;
 - g. PID# 35064104 and 35312750 (a portion) from Commercial to Residential;
 - h. PID# 35167584 from Conservation to Industrial;
 - i. PID# 35319532 (a portion) from Public and Institutional to Residential;

- | | |
|--|--|
| j. Nid # 35046770 de Public and Institutionnel à Résidentiel; | j. PID# 35046770 from Public and Institutional to Residential; |
| k. Nid # 35175579 et 35175587 de Public and Institutionnel à Commercial; | k. PID# 35175579 and 35175587 from Public and Institutional to Commercial; |
| l. Nid # 35178391 de Commercial à Résidentiel; | l. PID# 35178391 from Commercial to Residential; |
| m. Nid # 35314996 de Résidentiel et Commercial à Commercial; | m. PID# 35314996 from Residential and Commercial to Commercial; |
| n. Nid # 35120443 et 35120419 de Industriel à Commercial; | n. PID# 35120443 and 35120419 from Industrial to Commercial; |

- | | |
|---|---|
| 3. Ces modifications sont démontrées sur l'annexe ci-jointe, intitulée : Plan municipal d'Edmundston, Annexe C1 en date de novembre 2007. | 3) These amendments are shown on the schedule attached hereto and entitled: Edmundston Municipal Plan, Schedule C1 as of November 2007. |
|---|---|

PREMIÈRE LECTURE : 29 octobre 2007 (par titre)	FIRST READING: October 29, 2007 (by title)
DEUXIÈME LECTURE : 29 octobre 2007 (par titre)	SECOND READING : October 29, 2007 (by title)
TROISIÈME LECTURE (par titre)	THIRD READING (by title)
ET ADOPTION : 5 novembre 2007	AND ADOPTION : November 5, 2007

Trois lectures en vertu de l'article 12(1) de la <i>Loi sur les municipalités</i> .	Three readings pursuant to article 12(1) of the <i>Municipalities Act</i> .
---	---

Maire / Mayor

Secrétaire / Clerk

AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal d'Edmundston a l'intention de considérer les modifications suivantes au Plan municipal d'Edmundston :

1. Changer la vocation d'une partie du terrain appartenant à M. Aldéo Beaulieu situé sur la rue Victoria, Edmundston, N.-B. #nid 35248533 de commercial à Public et Institutionnel afin de permettre l'agrandissement du cimetière sur la rue Victoria.
2. Changer la vocation des terrains situés sur la rue Grondin du secteur Saint-Jacques de résidentiel à commercial afin de reconnaître les différents usages existants.
3. Changer la vocation de certains terrains afin de les rendre conformes aux usages existants et futurs : 35246099, 35228147, 35147065, 35181494, 35134493, 35181411, 35320845, 35181429, 35134519, 35134501, 35134485, 35320886, 35273648, 35181445, 35320837, 35181585, 35181437, 35144088, 35181577, 35172246, 35172220, 35172238, 35165562, 35117621, 35333475, 35329762, 35312750, 35167584, 35064104, 35319532, 35046770, 35298751, 35041805, 35313899, 35175579, 35175587, 35178391, 35314996, 35120443, 35120419, 35248533

Les objections ou commentaires au projet d'arrêté présentés par écrit seront examinés lors d'une audience publique qui se tiendra en la salle du Conseil à Edmundston, N. B. le **29 octobre 2007 à 20h00**. Toute personne qui désire défendre ces objections écrites ou s'y opposer pourra le faire à ces temps et lieu.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet d'arrêté au bureau du Directeur d'urbanisme entre 9h00 et 16h30 pendant les jours ouvrables. Les objections écrites doivent être adressées à M. Maurice D'Amours, Directeur d'urbanisme au 36, rue Court, Bureau 102, Edmundston, N.-B. E3V 1S3 avant ou le 26 octobre 2007 à 13h00.

Le Conseil municipal d'Edmundston
Doreen Banville,
Secrétaire municipale adjointe

Publications : 3 et 24 octobre 2007

Le 6 novembre, 2007

Ministère de l'Environnement et
des Gouvernements locaux
Direction de la planification durable
C. P. 6000
Fredericton, N.-B.
E3B 5H1

Att : Safa Fayek

Objet: Modification au Plan municipal d'Edmundston: No. 32.1

M. Fayek,

Nous désirons par la présente demander l'approbation du Ministère pour la modification au Plan municipal d'Edmundston No. 32.1. Cette modification regroupe la demande d'agrandissement du cimetière sur la rue Victoria et certaines autres modifications apportées à notre Annexe C. Vous trouverez ci-joint la liste des changements accompagnée de la copie de chacune des parcelles concernées ainsi que la copie des recommandations de la commission concernant ces modifications.

Les démarches requises en vertu des articles 25, 66 et 68 de la Loi sur l'Urbanisme ont été suivies et nous osons croire que les documents vous seront satisfaisants.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Doreen Banville,
Secrétaire adjointe

pièces jointes

A V I S P U B L I C

L'Arrêté municipal No. 66.Z1.81 reçu l'approbation du Ministère de l'Environnement, le 2 novembre 2006.

*Les Arrêtés municipaux relatifs au Plan municipal et à l'Arrêté de Zonage d'Edmundston (Zone 1), No. 66.Z1.81 et 67.Z1.104 pour une propriété située sur la 30^e Avenue furent enregistrés au Bureau des enregistrements du comté de Madawaska le 9 novembre, 2006.
Ces arrêtés municipaux sont maintenant force de loi.*